

RAPPORT N° 97/6-56
au Conseil Municipal

OBJET

DECLASSEMENT ET RECLASSEMENT DE VOIES

Par Délibération du 1er août 1997, vous vous êtes prononcés favorablement sur le principe du déclassement de la voirie départementale et du reclassement dans la voirie communale des voies suivantes :

Dénomination	CD	Longueur
Avenue de Lattre de Tassigny	CD 44 (partie)	1 380 m
Avenue Leconte de Lisle	CD 44 (partie)	1 360 m
Route de Moufia, partie comprise entre Boulevard Jean Jaurès et CD 44	CD 60	530 m

Cette procédure fait suite à l'ouverture de la section Est du Boulevard Sud, conformément à la Convention de Financement passée entre l'Etat, la Région, le Département et la Commune de Saint-Denis.

Elle est aussi nécessaire à la réalisation du TCSP qui deviendra ainsi éligible au FCTVA.

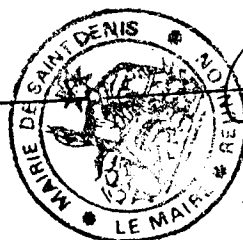
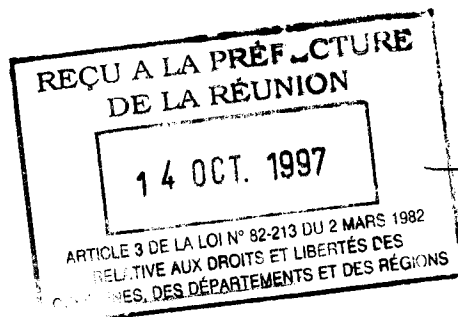
L'enquête préalable s'est tenue du lundi 25 août au vendredi 12 septembre 1997 et n'a soulevé aucune objection de la part du public.

Le Commissaire Enquêteur a donné un avis favorable, de même que la Commission Permanente du Conseil Général dans sa séance du 20 août 1997 (Affaire n° 458).

Je vous demande, en conséquence de vous prononcer sur le déclassement de la voirie départementale et du reclassement dans la voirie communale des voies précitées.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

POUR LE MAIRE ABSENT
LE PREMIER ADJOINT
Alain ARMAND



DELIBERATION N° 97/6-56
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 3 octobre 1997

OBJET**DECLASSEMENT ET RECLASSEMENT DE VOIES****LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu la loi n° 70-1297 du 31 décembre 1970 sur la gestion municipale et les libertés des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 97/6-56 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Mickaël NATIVEL, deuxième Adjoint au Maire, présenté au nom de la Commission Vie Quotidienne ;
 Sur l'avis favorable de ladite Commision ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve le déclassement de la voirie départementale et le reclassement dans la voirie communale des voies dont la liste suit :

Dénomination	CD	Longueur
Avenue de Lattre de Tassigny	CD 44 (partie)	1 380 m
Avenue Leconte de Lisle	CD 44 (partie)	1 360 m
Route de Moufia, partie comprise entre Boulevard Jean Jaurès et CD 44	CD 60	530 m

Pour extrait certifié conforme,
 Fait à Saint-Denis,
 le - 7 OCT. 1997

POUR LE MAIRE ABSENT
LE PREMIER ADJOINT
Alain ARMAND

